

ÉCOLE & ÉDUCATION

BULLETIN MENSUEL
du Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.T.C.)

Siège Social : 21, Rue Casimir-Périer, PARIS (7^e)

Permanence : Les Jeudis, de 14 à 15 heures

Téléphone : Invalides 13-97

Chèques Postaux : Paris 286-66

SOMMAIRE :

	PAGES
Section Syndicale	
1. Avis pour le Congrès national	3
2. Le S. G. dans la Fédération Générale (Augeard)	4
3. Collaboration (Quénin)	4
4. Chronique de la Famille (Gougeon)	6
5. Chronique des M. I.	8
Section Pédagogique	
1. L'Orientation	9
2. La projection à l'école (Martin)	12
3. La grande pratique (Testar)	16
4. Problèmes pédagogiques (J. Bazin)	17
Section Générale	
1. Le rôle de l'Ecole	19
2. Ce qu'il faut savoir de la C.F.T.C. (F. H.)	23
4. Notes bibliographiques	25
4. Au Journal Officiel	28

Membres du Bureau

Raynaud de LAGE, 92, boulevard Poincaré, Garches (Seine-et-Oise).

VIGNAUX, 14, rue Quatrefages, Paris (5^e).

M^{me} VALIQUET, 18, rue Laneau, Paris (6^e).

M^{me} DUBOST, 66, avenue de Breteuil, Paris (7^e).

GIRY, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5^e).



ABONNEMENTS :

Bulletin de l'E.N.O., abonnement annuel 10 fr.

Syndicalisme 5 fr.

Chèque Postal Paris 283-24



Pour tout ce qui regarde la rédaction, écrire à
GIRY, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5^e).

Section Syndicale

AVIS POUR LE CONGRÈS NATIONAL

1^o Le Secrétariat enverra des cartes de congressistes accompagnées du feuillet de réduction sur les chemins de fer (40 %) dès réception du bulletin d'inscription.

2^o La carte de congressiste ou la carte syndicale sera exigée à l'entrée de la salle du congrès.

3^o Selon toute vraisemblance les réunions se tiendront 28, place Saint-Georges, Paris (11^e).

Nous rappelons que les séances auront lieu le lundi soir 18 avril et le mardi matin 19 avril.

4^o Il faut compter 10 francs par repas.

Le prix approximatif des lits est de 18 francs.

Congrès National des 18 et 19 Avril 1938

Bulletin d'Adhésion au Congrès

A retourner rempli au Secrétariat du S.G.E.N., 21, rue Casimir-Périer, Paris-7^e
avant le 30 Mars, dernier délai

Nom

Prénoms

Fonction dans l'Enseignement

Adresse

Prendra part au Congrès des 18 et 19 avril.

Demande qu'il (1) { lui soit retenu.
ne lui soit pas retenu.

une chambre (1) { en hôtel.
en pension de famille.

Participera (1)
Ne participera pas (1)

au repas en commun de { lundi midi.
lundi soir.
mardi midi

(1) Rayer les mentions inutiles.

Le Syndicat Général de l'Education Nationale dans la Fédération Générale des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires (C. F. T. C.)

Le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.T.C.) est créé. Il était attendu. Depuis des mois déjà bien des amis de notre esprit le souhaitaient, un certain nombre d'adhérents en préparaient la naissance.

Grâce enfin aux concours conjugués de militants de la région parisienne, le Syndicat général de l'Education nationale a pu paraître parmi nous, parmi les autres syndicats de Fonctionnaires au sein de notre Fédération générale des Syndicats chrétiens de Fonctionnaires et se rattacher au grand mouvement du Syndicalisme chrétien, aujourd'hui gouvernementalement tenu pour un courant syndical vraiment représentatif d'importance nationale.

Le Syndicat général de l'Education nationale a été accueilli avec une toute particulière cordialité, salué pour sa nécessité, son courage et.. les services qu'on en attend.

Il était nécessaire que nos instituteurs et nos professeurs se groupassent, qu'ils affirment dans leur domaine notre attachement, à tous, à l'Ecole publique et qu'enfin ils offrent aux militants de nos diverses Ecoles syndicales le concours éclairé de leurs spécialisations philosophiques, scientifiques, juridiques ou sociologiques.

Par cette collaboration dans la C.F.T.C., ils manifestent noblement leur solidarité avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés et ce n'est pas là une mince preuve de charité.

AUGEARD.

COLLABORATION

On discute souvent autour des idées parce qu'un homme convaincu est heureux de confronter la vérité — ou ce qu'il croit être la vérité, — avec les thèses de son voisin, concurrent ou adversaire. Mais il arrive bien souvent aussi que la passion s'y mêlant dès l'origine, chacun se contente d'affirmer ses slogans, de s'en tenir à une terminologie adoptée une fois pour toutes, pire encore à un accent convenu ; c'est ainsi qu'on voit des groupements chanter le même hymne national ou le même chant révolutionnaire, en se défiant, avec de la haine et du mépris plein les yeux et alors on traduit soi-même les phrases de l'autre, que l'on calomnie. C'est ainsi que le noble mot

de collaboration, bien noble et bien précis puisqu'il parle d'amour et de travail a été honteusement travesti par les deux pôles de l'opinion sociale. Les uns (1) ont reproché à notre syndicalisme son parti pris (oui parti pris le mot n'est pas trop fort quand il a été précisé) de collaboration. Il n'est pas possible, disaient-ils de collaborer sans trahir, quoi de commun entre les exploités et leurs exploiteurs, les avantages que conquièrent les uns ne sont-ils pas pris sur les autres ?

Je poserai tout de suite la question préalable : nous ne parlons pas le même langage, là où ils voient des adversaires à prendre parce qu'on est les plus forts, à risquer de reperdre si on est les plus faibles, et ainsi de suite, nous voyons, nous, un idéal de justice à réaliser, des droits à faire respecter, sans jamais aliéner notre indépendance ni notre dignité. Et sans refuser de nous battre lorsque c'est indispensable, nous ne nous en croyons le droit — comme d'ailleurs une récente déclaration de la C.F.T.C. vient de le proclamer. Qu'après avoir épousé toutes les possibilités de conciliation et d'arbitrage, et l'histoire de la C.F.T.C. montre qu'elle n'a pas attendu la loi du 31 décembre 1936 pour penser ainsi. Mais alors, nos camarades, d'autant plus sûrs de leur bon droit n'en sont que plus ardents et plus... incorruptibles.

Par une manœuvre opposée en apparence, semblable au fond, certain patronat a très souvent à la bouche ce mot de collaboration qu'il ne déforme pas moins. Il est toujours prêt à expliquer à ses salariés qu'il ne peut pas faire davantage, et il assaillit ses explications d'une fraternelle poignée de mains. Et si les ouvriers ne sont pas convaincus, c'est tout simplement eux qui refusent la collaboration.

N'en est-il pas de même chez nous ? N'y a-t-il pas les collègues qui acceptent de faire n'importe quoi à n'importe quelle heure, et ceux qui, à la moindre irrégularité, bondissent chez l'Inspecteur d'Académie ou chez le Recteur, comme il y a des chefs qui abusent des timides et recueillent devant la première mise en garde d'un de leurs subordonnés ! J'allais oublier : il y a aussi ceux qui n'osent pas prendre leurs responsabilités, ou répondre en public et qui se servent des rapports confidentiels.

Pour nous, devant une irrégularité, nous la signalerons à notre chef hiérarchique qui ne s'en était peut-être pas aperçu et nous lui ferons confiance une fois. Mais à la deuxième, nous irons jusqu'au bout et nous n'accepterons jamais qu'une irrégularité soit couverte et compensée par une autre.

Notre droit, pas de marchés.

D. QUENU.

(1) Je vise ici le syndicalisme révolutionnaire proprement dit et non le syndicalisme cégétiste en général.

N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION
AU CONGRES

Chronique de la Famille

La Famille et la Société

Une interpellation de M. Georges Pernot au Sénat a de nouveau fixé l'attention sur l'angoissant problème de la dénatalité et par conséquent de la famille. Le chiffre des décès l'emporte sur celui des naissances et pareille situation doit inquiéter tout le monde. Il y va de l'avenir du pays et de l'intérêt le plus direct de chacun d'entre nous.

C'est là une vérité première qu'il importe de faire remarquer. Mais il faut bien le dire aussi : depuis la guerre, et même avant, il a été trop souvent présenté en faveur de la natalité des arguments qui étaient justement le plus aptes à jeter la défiance et l'effroi. Toute une presse notamment a développé le thème des nécessités militaires. — Elle a dit : « il faut des enfants pour avoir une armée forte ! il faut des enfants pour défendre la Patrie ! » Présentés souvent comme raison suffisante et même exclusive, de pareils slogans sont vraiment trop simples. Ils ignorent que la condition de guerre n'est pas une condition normale et le reflexe instinctif qu'ils provoquent est toujours celui-ci : « Pourquoi élever des enfants s'il faut qu'à vingt ans ils aillent se faire tuer ? »

Et cette crainte de la guerre a détourné de nombreux français de l'idée d'une famille.

Une autre erreur consiste à jeter tout de suite l'anathème et le discrédit sur les foyers sans enfants ou de peu d'enfants. On parle très vite d'égoïsme, de souci primordial du bien-être, d'abaissement du sens moral. C'est vrai parfois et l'ambiance générale n'incite pas à l'abnégation. Mais on n'a pas assez dit que la plupart du temps, c'est l'insuffisance des salaires ou des traitements qui rendent impossible le développement normal d'un foyer. Les parents devront toujours s'imposer des sacrifices, mais il ne faut pas que l'enfant devienne une gêne ni la famille une calamité. Or, consultez nombre de conventions collectives et vous verrez par exemple que tels et tels ouvriers doivent se contenter de 850 ou 900 francs par mois. Vous direz que les conditions de la production ne permettent pas de faire mieux. C'est donc que le régime économique a besoin d'être changé, d'être mis enfin au service de l'homme, et de lui permettre de se prolonger dans une descendance.

Pourquoi, d'un autre côté, opposer les travailleurs qui n'ont pas de foyers à ceux qui en ont accepté les charges ? Il arrive qu'on entend soutenir le sophisme qu'avoir des enfants c'est affaire personnelle et qu'ainsi il n'y a pas besoin de législation familiale. On voit de prétendus humoristes essayer une ironie à bon marché contre les foyers prospères. Et par une sorte de respect humain trop de gens se laissent impressionner, qui, dans une société où la famille serait considérée, élèveraient plusieurs enfants.

En réalité la famille est nécessaire à la société dont elle assure la vie et la durée. Le plus petit enfant, comme toute grande personne est un consom-

mateur. Industrie alimentaire, industrie textile, industrie de la chaussure et bien d'autres vivent en partie pour ses besoins. Et sans consommation, pas de production, mais chômage acier.

Et puis, à ceux qui tiennent le sophisme dont j'ai parlé, il est facile d'opposer d'autres réponses et de leur dire par exemple ceci : « Vous êtes jeune, vous êtes en pleine activité, mais dans 20 ans, mais dans 30 ans, vous sentirez vos forces décliner. Vous serez bien content alors de toucher cette pension des vieux que vous réclamez si justement d'ailleurs ou cette retraite à laquelle vous aspirez si vous êtes fonctionnaire. Vous serez bien content que vos cadets qui sont aujourd'hui des enfants soient devenus des travailleurs, qu'ils contribuent par leur activité productrice à la prospérité nationale, à l'approvisionnement de ces recettes budgétaires qui permettent d'assurer la sécurité de vos vieux jours. Car tout est là. Si notre pays devient une nation de vieillards, j'entends une nation où les vieux seront la majorité de la population, faudra-t-il compter sur le désintéressement de colons étrangers pour assurer le financement des retraites et pensions de ceux dont la tâche sera terminée ?

Sans doute il n'est fait état ici que d'arguments d'ordre économique. Mais nous savons bien que l'être humain, s'il est un consommateur et un producteur n'épuise pas par là tout sa raison d'être. La destinée de sa personne est plus noble et plus haute.

Il importeraient simplement de montrer que, dans la vie économique et sociale, tous les citoyens d'un même pays sont solidaires de son avenir, — et que chacun est intéressé directement à ce que, en toute justice, soient soutenus et encouragés ceux qui élèvent une famille.

Et nous sommes nombreux à être venus à la C.F.T.C. parce que son action syndicale tend à donner à la famille des conditions de vie favorables à son développement. Elle continue sa campagne en faveur des allocations familiales et du retour de la mère au foyer. Il reste à parler d'une politique du logement en faveur des familles nombreuses. C'est là une question que nous pourrons étudier une autre fois.

Henri GOUGEON.

Prochaine Réunion

La prochaine Réunion de la Section Parisienne du Syndicat aura lieu le **Jeudi 24 Avril**. Afin de faciliter nos Collègues, nous reportons l'heure de réunion en fin d'après-midi. Venez nombreux, 21, Rue Casimir-Périer, à **17 heures**. Sujet : La réforme de l'enseignement dans le second degré. La réforme du baccalauréat.

Chronique des M. I.

NOTRE ACTION

Maîtres d'Internats

Maintes fois déjà, nous étions intervenus, nos lecteurs s'en souviennent, pour faire régler entre autres questions, celle des droits universitaires. Prenant texte de la réponse faite à une question écrite que M. Reille-Soult avait posée sur notre demande au Ministre de l'Education nationale (1) nous avons adressé, le 3 mars, la lettre suivante au Ministre des Finances.

Lettre au Ministre

« Monsieur le Ministre,

« Monsieur le Ministre de l'Education Nationale vous a récemment consulté sur le point de savoir si vous verriez des inconvénients à étendre aux maîtres d'internat les dispositions de la loi de finances qui permet aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire d'être exonérés des droits d'inscription, d'immatriculation et d'examens dans les Facultés.

« Nous croyons devoir attirer avec insistance votre bienveillance sur le cas de cette catégorie d'étudiants qui nous paraît particulièrement intéressante. En effet, les jeunes gens qui sollicitent un poste de maître d'internat ne le font que parce qu'ils ne disposent pas de moyens suffisants pour terminer leurs études. Ils trouvent donc particulièrement révoltant de se voir obligés à acquitter les droits universitaires, eux qui sont dans une situation difficile et qui gagnent moins que tous les autres membres de l'enseignement secondaire qui précisément en sont exonérés.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous croyons pouvoir espérer que ce n'est pas en vain que nous aurons fait appel à votre esprit de justice pour examiner cette requête.

Le Secrétaire général.

(1) Nous donnons par ailleurs le texte de cette réponse. (Voir rubrique « Au Journal Officiel ».)

N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION
AU CONGRES

Section Pédagogique

L'ORIENTATION

- I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE
- II. PROBLEME PEDAGOGIQUE : COMMENT ORIENTER ?
- III. L'ORIENTATION ET LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

I

Les élèves inscrits au lycée, au cours préparatoire de l'E.P.S., au cours supérieur deuxième année des différentes écoles primaires de la ville de X... ont été réunis en un centre indépendant dont le directeur est l'Inspecteur d'Académie.

Des professeurs de lycée et des instituteurs ont été chargés de l'enseignement.

Les élèves classés par ordre alphabétique, sans distinction d'origine, ont été répartis en six groupes. Dans chacun de ces groupes, un maître était plus particulièrement chargé de constituer, pour chaque élève, un dossier comprenant des renseignements sur ses études antérieures, sur ses goûts, sur sa santé et son comportement, et, d'autre part, les observations qu'ont pu faire au cours du premier trimestre ses différents maîtres. Une séance hebdomadaire permettait aux professeurs de coordonner leurs enseignements et de s'entretenir des travaux des élèves.

Tous les enfants, au cours du premier trimestre, ont reçu le même enseignement : Français, Mathématiques, Latin (4 heures), Sciences naturelles, Histoire et Géographie, Travail manuel, Dessin, Gymnastique et Chant, le type d'expérience prévu à X... ne comportant pas d'enseignement des langues vivantes au cours du premier trimestre. Le travail à la maison était réduit, les devoirs étaient faits en classe sous le contrôle du maître qui était ainsi mieux à même de connaître les goûts et aptitudes de ses élèves.

A la fin du premier trimestre, le conseil de classe, en tenant compte des aptitudes, des goûts, de l'âge des élèves, a conseillé aux familles d'inscrire leurs enfants dans l'une des trois sections (classique, moderne, technique) qui devaient être constituées au début de janvier.

L'étude du Français, des Mathématiques, des Langues vivantes, le Travail manuel demeuraient communs à ces trois sections, la section classique se distinguant par l'étude du latin, la section moderne par un « horaire ren-

forcé » de français et de langues vivantes, la section technique par un « horaire renforcé » de travail manuel.

II

Comment, a-t-on dit, au bout d'un trimestre d'études, peut-on préjuger de l'avenir d'enfants de onze ans ? Et les chroniqueurs de railler les « pédants » que nous sommes, et les médecins de pousser des cris d'effroi en nous accablant de dissertations sur le développement des glandes internes et sur la puberté. Au vrai, jamais les « orienteurs » n'ont prétendu négliger ces transformations physiologiques de l'adolescence ; jamais il n'ont prétendu (quoi qu'on en ait pu dire) imposer à un enfant de onze ans d'être ingénieur, médecin, avocat, voire même professeur. Ils essaient de découvrir quel est le mode de culture le plus favorable à tel enfant de onze ans, sans préjuger de sa profession future.

On conviendra qu'il n'est pas possible d'attendre que l'individu soit formé, pour choisir ce mode de culture.

Pratiquement, d'ailleurs, en quoi a consisté le travail des orientateurs ? A essayer de déterminer, par exemple, à quels élèves l'étude du latin était le plus profitable. Sans doute certains élèves orientés vers la section moderne pourraient, avec beaucoup d'efforts et de temps, en redoublant leur sixième, leur cinquième (nous ne connaissons que trop ces pénibles queues de classes de la section A), arriver à conquérir un baccalauréat avec latin.

Quel profit de tels élèves tireraient-ils pour leur formation et pour leur carrière de ces versions latines faites à coup de dictionnaire et de traductions, de cette lecture ânonnante d'auteurs latins, où le sens et la beauté du texte ne sont jamais vraiment sentis ? Il nous semble que, pour ces enfants, l'étude plus approfondie d'auteurs français et d'auteurs étrangers, plus accessibles que les auteurs latins, sera un meilleur instrument de culture.

Sans doute pouvons-nous nous tromper sur les aptitudes vraies d'un enfant de onze ans.

Remarquons, toutefois, que la technique de l'orientation n'en est qu'à son début et que l'on peut espérer l'améliorer. (Il serait peut-être utile, par exemple, de prolonger quelque peu le « temps d'orientation »).

D'autre part, s'il est évident qu'en de telles matières des erreurs sont toujours possibles, nous devons bien reconnaître qu'une solide culture moderne n'empêchera nullement notre élève de devenir un aussi bon médecin, un aussi bon ingénieur, voire un aussi bon professeur d'anglais ou de mathématiques que son camarade qui aura reçu une culture latine. Doit-on, enfin, rappeler que l'orientation n'est pas définitive à la fin de cette première année du second degré et que les erreurs commises peuvent être assez aisément corrigées dans les deux ou trois années d'études suivantes ?

III

Outre le problème pédagogique, l'orientation a posé un certain nombre de questions qui intéressent la réorganisation de notre enseignement.

Le travail des orientateurs, en effet, a été gêné par deux ordres de circonstances. D'une part, l'âge d'un assez grand nombre d'élèves, entrés trop tard dans le second degré, ne permettait pas qu'on les dirigeât vers des études trop longues. D'autre part, les professeurs ont été souvent embarrassés pour orienter certains enfants vers des enseignements encore mal définis.

Que deviendront les élèves de la section technique au sortir de la classe d'orientation ? On souhaite fort justement que cet enseignement devienne un enseignement de culture au même titre que l'enseignement moderne ou classique. Mais il faut bien reconnaître qu'actuellement ni son organisation, ni ses méthodes, ni ses fins ne font de cet enseignement un instrument de culture.

Que déviendront, d'autre part, en fin d'année, les élèves qui ont suivi les cours de la section moderne ? Iront-ils dans les sections B des lycées ou à l'E.P.S. ? Existera-t-il aussi deux enseignements modernes, parallèles, mais d'esprit différent ?

Comment réglera-t-on, administrativement, l'admission aux lycées d'élèves qui, cette année, sont internes à l'E.P.S. mais qui ont été orientés vers les études classiques ? L'on sait, en effet, que le prix de la pension diffère assez sensiblement d'un établissement à l'autre.

Il apparaît ainsi que l'organisation définitive des classes d'orientation suppose une importante réforme de notre enseignement. Il convient d'abord d'assurer l'unité d'âge et de formation des élèves entrant dans cette classe, en instituant, à la fin des études primaires, un examen donnant droit à l'entrée dans le second degré, examen que l'enfant subirait à onze ans.

D'autre part, il importe que soit organisé, le plus rapidement possible, un enseignement du second degré plus homogène. E.P.S. et lycées ne doivent pas avoir à se disputer des élèves destinés à recevoir une même culture « moderne ».

Il eût été plus logique de procéder à cette réforme de l'enseignement avant d'instituer les classes d'orientation. Il était plus sage, sans attendre la réalisation d'ambitieux projets sur lesquels les réformateurs ne peuvent se mettre d'accord, d'organiser, dès cette année, ces classes en quelques centres. L'expérience ainsi tentée pose des problèmes concrets à ces réformateurs. Elle exige que l'on trouve à ces problèmes des solutions immédiates.

NOTE DE LA REDACTION

Nous rappelons aux diverses Commissions préparant un rapport pour le Congrès de Pâques que le texte manuscrit doit nous parvenir pour le 25 Mars.

**N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION
AU CONGRES**

LA PROJECTION A L'ÉCOLE

L'Enseignement par la Projection Fixe

(suite)

1. — LA DIASCOPIE (Projection par transparence).

Vues sur verre et vues sur films.

Les premières lanternes de projection, de même que les premiers appareils de photos, ont d'abord eu recours à la vue sur verre. Ce genre de vues, extrêmement souple pour l'enseignement, puisqu'il laissait au maître toute latitude dans l'illustration de sa leçon, n'était pas cependant sans présenter deux graves défauts : l'ennombrement et leur prix élevé.

On a songé alors afin de remédier à ces deux inconvénients, à assembler toute une série de petites vues de projection fixe sur une pellicule de cinéma format Standart.

Méthode évidemment économique si l'on considère qu'un film de 45 à 80 vues vaut une quinzaine de francs alors qu'une seule vue sur verre revient à 5 fr. 50.

On a enfin cherché quelque chose qui aurait les avantages de la vue sans en avoir les inconvénients ; nous pensons ici aux vues sur papier transparent et aux néo-sépias édités par la maison Mazo. Nous y reviendrons tout à l'heure.

A) Les vues sur verre

I. — LEURS AVANTAGES.

a) Souplesse de la vue.

C'est assurément un très grand avantage de pouvoir choisir ses images, de les présenter dans l'ordre qui vous semble être le meilleur, de ne jamais, deux fois de suite présenter le même sujet. Cette souplesse - Cette facilité d'adaptation, seule la vue indépendante le permet, et, c'est pourquoi ce genre de projection qui laisse une si grande place à la personnalité, à la fantaisie même du conférencier ou du maître, aura toujours ses adeptes.

b) Luminosité de l'image.

L'image de la vue de 8,5 x 10, a en général 7 x 7 tandis que sur le film standard elle n'est plus que de 18 x 24.

Il est naturellement plus facile d'obtenir une image très lumineuse à partir d'un cliché de surface 10 fois plus grande. Mais à mesure que d'une part, les émulsions des bandes filmées s'améliorent, les appareils de prises de vues se perfectionnent dans le petit format, on obtient des films d'une grande précision qui supportent un très grand agrandissement. D'autre part, les appareils de projection deviennent plus lumineux et plus puissants. On

voit que cette seconde raison qui milite en faveur de la vue, perd de jour en jour de son poids. Il est un troisième point qui lui, est d'importance primordiale.

c) Facilité d'éclairage.

La plupart d'entre nous ont l'électricité à leur disposition, cependant il faut aussi penser à ceux de nos collègues (instituteurs ou institutrices de campagnes) qui n'ont pas cette bonne fortune. Ceux-ci ne peuvent songer à utiliser le film alors que la vue peut encore leur rendre service. Ils trouveront chez Mazo, des appareils avec éclairage au pétrole, à l'acétylène ou à l'essence, qui projettent la vue d'une façon satisfaisante.

d) Répertoire immense.

Les éditeurs ont continué d'employer le format classique 8,5 x 10 cm. Le répertoire qu'ils ont constitué grâce au temps est à la fois abondant et varié. Ceux de nos collègues qui désireraient en avoir le détail n'auront qu'à s'adresser chez Mazo qui leur enverra son catalogue spécial de 500 pages (numéro 57 de 1920) contre la somme de 20 francs.

Il y a aussi « La Bonne Presse » qui possède une très riche collection, mais le catalogue en est épuisé.

Il y a enfin le « Musée Pédagogique » nous avons eu toutes les peines du monde à nous procurer 5 feuilles tapées à la machine qui nous donnent une petite idée des trésors qu'il renferme. Si l'on en juge d'après cette liste, le « Musée Pédagogique » ne possèderait dans ses collections que des vues concernant la Géographie et les Beaux-Arts. Y a-t-il d'autres genres de vues ? nous n'avons pu le savoir. Peut-être aussi éditera-t-il un jour un répertoire à la fois complet et pratique ; mais ne soyons pas trop exigeants.

Comment se procurer les vues ?

On peut d'abord les louer.

Au « Musée Pédagogique » moyennant sans doute une cotisation minime.

La « Bonne Presse » loue ses vues à raison de 0 fr. 25 pièce.

La Maison Mazo ne loue que ses collections de conférences toutes préparées (30 vues par conférence). Elle en enverra gracieusement la liste sur demande.

Mais beaucoup de ceux qui sont restés fidèles à la vue sur verre possèdent leur propre collection qu'ils ont, ou bien achetée vue par vue, ou bien montée eux-mêmes à l'aide de leurs meilleurs clichés.

Ces vues ont le grand avantage d'avoir un caractère personnel. Il est facile d'utiliser son appareil photographique, qu'il soit à plaque ou à pellicules surtout si le format se rapproche de la vue 4,5 x 6; 6 x 9; 6,5 x 11; 9 x 12, dont on tirera à peu de frais, **par contact**, des positifs sur verre 8,5 x 10 dont la qualité dépendra évidemment de celle des négatifs.

II. — LEURS INCONVENIENTS.

a) La cherté.

La cherté des positifs sur verre n'est pas une des moindres raisons qui les ont fait abandonner ; au taux de 5 fr. 50 la vue, la matière de l'illustration d'une leçon devient très onéreuse. Nous savons bien qu'il est possible de louer ces vues pour une dépense minime, mais chacun aime bien avoir sa collection à soi ; la classer, la reclasser, la posséder sous la main. C'est toujours un dérangement que d'emprunter ; on risque aussi de ne pas trouver ce qu'on cherche. Mais à chacun suivant sa bourse.

b) La fragilité et le poids.

Le poids et l'encombrement sont des facteurs négligeables pour un instituteur de campagne qui possède ses collections près de son école ; mais pour un maître ou un conférencier qui doit se déplacer, c'est un colis encombrant et délicat. Une maladresse et voilà détruite toute une collection péniblement rassemblée.

N'insistons pas sur les défauts de la vue, chacun les connaît. Ses qualités demeurent, et elles sont assez solides pour lui conserver la faveur des éducateurs.

III. LES APPAREILS POUR PROJETER LES VUES.

Mazo, l'un des premiers constructeurs, est resté fidèle à la vue sur verre ; c'est chez lui que nous aurons des chances de trouver des appareils à la fois robustes et bon marché. Nous retiendrons deux modèles.

Tout d'abord, la lanterne HELIOS (modèle scolaire). Très complète, elle permet en outre « grâce à son avant à écartement variable, d'introduire à la place du passe-vue, tous objets tels que ; cuve à eau, verre à expérience, objets, silhouettes ».

Cette lanterne passe également les vues de format 45 x 107 ; 6 x 13 et 9 x 12.

Son prix est de 535 francs.

Un second modèle pour ceux qui ne sont pas riches : La « Sacoche ».

Elle ne projette que le format 8,5 x 10. Poids : 2 kilos. Elle se présente sous forme de sacoche peu encombrante. Son prix : 245 francs.

B) Les vues sur papier et Néo-Sépias

Pour conserver les avantages de la vue sur verre sans en garder les inconvénients, certaines maisons d'édition, Mazo en particulier, ont réalisé les vues sur papier et Néo-Sépias ; les premières sont des dessins sur papier transparent (genre cellophane), les seconds sur pellicule. Leur encombrement est à peu près nul ; leur prix de vente, très sensiblement abaissé.

Les vues sur papier, forment une collection assez riche et comporte les genres d'enseignements suivants : Préhistoire, Histoire ancienne, Histoire

de France, Histoire naturelle, Astronomie, Sciences appliquées, Physique et Chimie et série récréative.

Le répertoire en est donc assez vaste : en demander le détail à Mazo qui l'enverra gracieusement.

Nous recommandons cependant de bien choisir, car toutes ces vues n'ont pas le même intérêt ; la série historique en particulier, ne nous satisfait pas.

Elles sont groupées par leçons complètes de 12 vues, avec commentaire. On voit combien est grande la tentation des leçons toutes faites puisque les fabricants de vues n'y ont pas échappé.

Les 12 vues valent 6 francs et leur commentaire 0 fr. 50. Il est naturellement très facile de briser le cadre étroit de la leçon toute faite pour l'adopter à son propre enseignement.

Les Néo-Sépias : Ce sont tout simplement des pellicules virées en sépia. Toutes les vues sur verre de chez Mazo ont été tirées en Néo-Sépias. Plus d'encombrement, de risques de casse et avec cela, les avantages et le fini de la vue sur verre puisque ce sont des photos et non des dessins comme dans les vues sur papier. Néanmoins, leur prix demeure assez élevé : 3 fr. 50 la vue.

Le montage de ces vues.

Ces vues peuvent être protégées par des enveloppes **intermédiaires** transparentes qui valent 6 francs la douzaine. Au moment de la projection, on glisse ces enveloppes dans un cadre rigide formant cache, et dont le format extérieur est de 8,5 x 10.

Le cadre coûte 2 francs avec deux enveloppes intermédiaires.

Ce cadre entre dans le châssis de l'appareil à la manière d'une vue ordinaire.

(A suivre.)

R. MARTIN.

Voici les adresses des maisons et établissements cités dans notre article.

Musée Pédagogique, rue d'Ulm, Paris (5^e).

Mazo, 33, boulevard Saint-Martin, Paris.

Bonne Presse, 10, rue François-1^{er}, Paris (8^e).

Demande d'Emploi

Jeune homme 27 ans, ayant travaillé et travaillant actuellement dans lycée demande place de stagiaire (facto-tum si possible) dans un autre lycée ; de préférence région Sud-Est ou parisienne. Meilleures recommandations de son Economie.

**N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION
AU CONGRES**

La grande pratique

Il est de mode maintenant — et c'est bien — de ne plus aimer les mots pour le pur sport qu'ils représentent à l'intelligence, mais de dire du « réel », du « pratique ». Preuve manifeste que les plus beaux effets oratoires ont besoin de s'incarner. A tout type qui réussit un peu dans la vie, dans sa classe, on demande comment il fait. On oublie souvent que le grand moteur c'est le cœur, l'âme du maître et que sans cela... il n'y a rien.

Si vous voulez des méthodes, des trucs qui amusent un temps — longtemps parfois — il ne manque pas de livres qui ont bien traité de tous les problèmes, ouvrages souvent intéressants, d'une aide efficace, au début surtout. Ce n'est pas mon rôle de jouer à l'inventeur et de prôner des recettes de cuisine. Ce métier n'a rien d'intéressant au point de vue **vie**. Non, il faut essentiellement être un cœur qui aime, avoir comme grande vertu la Charité et fonder en sportif dans la vie pédagogique, non pas en despote, mais en acteur compréhensif de son rôle.

Il s'agit de savoir si éduquer des enfants — et essentiellement la classe ouvrière — nous intéresse. C'est oui, ou c'est non.

Si c'est non — pédagogue fonctionnaire — il faut apprendre l'avantageux art de t'en foutre ou humainement tu seras le dindon d'une grande farce.

Si c'est oui, alors retrousse tes manches et vas-y.

Les premières années tu déblaieras ta tâche, tu la dégrossiras, ce qui ne veux pas dire du tout que tu prépareras tes fiches pour l'existence entière — les chasseurs font ça mieux que toi. Non, tu feras de ton mieux, tu nageras pour apprendre à nager. Simplement tu te jugeras, sans chiqué, afin de préparer ton moteur, celui qui bat dans ta poitrine et qui sera dans ta classe le vrai maître, au-dessus de toi.

Tu es là pour servir. Non seulement avec une pauvre bonne volonté, certes vertueuse, mais avec une volonté pour **réussir** : on juge l'arbre à ses fruits et tu te dois de réussir. Mais nul ne pourra juger « échec » ou « succès » que toi-même, car la Vérité de sa tâche ne se juge pas à un métrage fabuleux de diplômes !

Tu es là devant tes enfants — bien à toi car tu en es responsable. Elève-les, intéresse-les. Et pour cela soit intéressé toi-même. Si la leçon de géographie ou d'histoire (la plupart des instituteurs incapables de s'y intéresser te diraient qu'il faut supprimer du programme tout cela — et même tout le programme) te rase, inutile de continuer. Toute leçon, mieux, tout effort qui ouvre un enfant est un gain pour son intelligence, son éducation. Tout y collabore, chant, gymnastique, dessin. Tu entends dire souvent par les utilitaires responsables des écoles : « français, calcul... français, calcul... etc., le reste, aucune importance ».

De six à treize ans on barbe prodigieusement l'enfance pour qu'elle arrive en français et en calcul, assez franchement nulle, dans la fameuse classe du certif, où on s'escrime à rattrapper un temps qu'on n'a pas su perdre. L'audace du maître me paraît de plus en plus de savoir perdre son temps pour le gagner.

Audace qui demande du cran, qui demande dans notre siècle d'hommes libres de se moquer de l'avis des gens très pratiques. Ce cran-là se cultive et on ne peut l'avoir qu'à condition d'aimer les enfants et de tout plier à ce but unique : leur bien. Le reste, obéissance passive, réflexions détournées n'est que fumisterie. Il faut le savoir et ayant vu le vrai de sa tâche, y aller franchement et joyeusement — heureux si d'autres sont comme nous, nous aident dans la tâche — décidés si trop souvent nous sommes seuls.

Le cœur... le grand moteur du pédagogue, la source intarissable pour qui aime, excellent stimulant à une imagination, défaillante à l'excès chez les Membres du Corps enseignant.

A toi qui veux faire ta tâche, voilà le but Pratique et Vrai.

Robert TESTON.

Problèmes Pédagogiques

A propos de l'Enfance délinquante

Céline Lhotte et Elisabeth Dupeyrat recherchent les nombreux responsables de l'enfance délinquante (1).

Et de décider des responsabilités **d'ordre social** : éducation, abandons matériel et moral, taudis, cinéma, **d'ordre médical** : anormaux, déficients, tarés, **d'ordre juridique**.

Nous nous occuperons seulement de l'éducation, sachant bien cependant qu'elle n'est tout, ni ne peut tout. L'enfant ne naît pas délinquant. « La délinquance est la résultante d'une combinaison de forces terribles... annihilées ou renforcées selon que l'éducation, l'hygiène psychique et physique interviennent à temps ou font défaut... »

Il est navrant de voir à ce propos, combien de parents démissionnent devant la tâche d'éducation qui leur incombe du fait de leur paternité ou bien, font une éducation à rebours. De même il est fréquent de voir des maîtres oublier leur rôle et devenir uniquement des dispensateurs d'instruction.

Avant d'être possible des tribunaux les enfants sont mal élevés ou ne sont pas élevés du tout.

Les auteurs nous fournissent quantité d'exemples.

En voici d'autres aussi vécus.

(1) Dossiers de l'Action Populaire, 25-1-38.

Le jeune S. aîné de plusieurs enfants, 13 ans 1/2 au C. M. 1 comme dirait certain collègue, « un croûton qui plafonne », et termine « ses humanités » ; fils de cordonnier, déjà habile dans le métier paternel, fréquente l'école régulièrement ; il est chaussé plus que bizarrement. Ses chaussures sont tantôt trop grandes, tantôt trop petites, toujours semelles usées et il en change environ tous les deux jours. La découverte du mystère ne manque pas de sel : ébâissement du directeur qui le voit arriver un matin chaussés de ses propres chaussures données la veille en réparation...

**

Et cet autre :

Mme M. est convoquée à l'école au sujet de la conduite de son fils ramené à l'école par un épicier à qui tous les jours il renversait un sac de noix pour pouvoir lui en prendre quelques-unes.

Réponse de la mère :

« Il faut bien qu'il s'amuse ce petit ! et puis c'est dans la rue ça ne me regarde pas ! »

Cas exceptionnels dira-t-on. Non. Et il faut remarquer que les deux enfants sont des sujets **normaux** (bien que le premier soit un arriéré scolaire).

Les parents ont mal fait l'éducation ou l'ont ignorée, laissant à d'autres le soin de la faire (rue, école).

Pour nous, éducateurs conscients de notre tâche, comment essayer, sans déborder de notre rôle et usurper les droits des parents, de redresser ou de faire cette éducation.

Il faut tout d'abord dire qu'à l'âge scolaire il est souvent bien tard.

Plutôt que d'user de moyens disciplinaires, il faut essayer de ramasser et de développer ce qu'il peut y avoir de volonté chez les enfants. Il faut éveiller en eux « le sens des responsabilités ».

Il faut éviter le sentiment de révolte, dû à une punition exagérée ou non motivée — mais cependant pire quand il le faut car « l'impunité affaiblit la conscience ». Il faut aussi faire attention de ne pas récompenser exagérément en particulier s'il n'y a pas eu un effort suffisant. Le strict devoir fait convenablement, ne mérite que son prix. Toute peine ne mérite pas salaire.

Question de tact, dira-t-on, question aussi d'individu ; à chaque fois c'est un cas particulier à résoudre : c'est tout l'art de l'éducation.

L'éducation doit permettre à l'enfant de se conduire par ses propres moyens. Insensiblement, sans que l'enfant l'aperçoive, il faut que l'éducateur se retire et laisse aller seul le nouvel élève.

C'est une souffrance d'abandonner une tâche que l'on sait jamais achevée.

C'est une joie d'offrir à la Société en toute simplicité ce qui a pris toutes nos forces, toute notre vie, ce que nous voulions Grand et Beau.

Jean BAZIN.

Section Générale

LE ROLE DE L'ECOLE

Si notre société a atteint une égalisation des droits politiques, si elle tend à une égalisation des droits économiques, il est un point où la tendance à l'inégalité a pris une prépondérance effrayante, c'est celui de la technique, de la science, des arts et de la littérature. Non point que l'on ne tende, par une juste réforme de l'enseignement, à donner à chacun toutes les possibilités d'accroître son savoir ou son habileté, mais par le résultat que l'on atteint. De ce point de vue il y avait moins de différence entre un seigneur et ses serfs qu'entre Einstein et un cantonnier.

Quiconque voudra bien réfléchir à la différence qui sépare un professeur de mathématiques spéciales d'un manœuvre, à celle qu'établit le métier de philosophe et d'employé de métro, celui d'ingénieur et celui de manœuvre, celui de banquier et celui de paysan, sera effrayé. Il aura l'impression que ces hommes vivent les uns à côté des autres séparés par des fossés.

A voir la marche de notre société cette inégalisation a beaucoup plus tendance à s'accentuer qu'à disparaître à cause des progrès constants des sciences et des techniques.

**

Dans un tel organisme l'école doit avant tout être un instrument d'union et non de division : son rôle est moral. Ceci posé, et ce n'est pas un petit problème que celui que nous soulevons à ce sujet, son rôle est de sélectionner, de libérer et surtout d'élever les intelligences. C'est à ce dernier aspect que nous voudrions nous arrêter.

**

Le rôle intellectuel de l'école nous paraît triple.

En premier il est d'extirper les erreurs que fait l'enfant dans son interprétation du monde.

Il nous arrive en croyant au père Noël, aucun doute ne l'a encore effleuré à ce sujet, et les fées ont une existence indécise mais réelle cependant. Quand le maître demande en sa langue barbare le nom de quelque chose qui vole il répond sans hésiter : « les anges, Monsieur ». Et quand il vous parle des morts il vous raconte qu'ils dorment au cimetière.

Il n'a vraiment connu que papa et maman, comment imaginer que le monde soit différent autrement qu'en rêvant. Mais ici, il trouve des cam-

rades qui parlent autrement que lui — sûrement ce sont de biens vilains garçons, ils disent des « gros mots ». — Et puis, non, décidément ce ne sont pas de vilains garçons puisqu'ils jouent avec moi, qu'ils me prêtent « leurs affaires » et que le maître les aime aussi. Alors on peut discuter. Et puis, on croit bien vite que la terre est ronde, que le soleil ne tourne pas autour d'elle comme il en a l'air ! Ce que le maître est savant ! aussi savant qu'un livre. Il me dit un tas de choses que ne m'avaient dit ni papa, ni maman ; il faut croire le maître, le maître sait, le maître l'a dit.

Un de nos amis parlait du maître : **prophète** de sa classe n'est-ce pas étonnamment vrai ? Car voici qu'il détruit un monde pour en construire un autre à sa place.

**

Le second rôle de l'école est de faire avancer l'intelligence de l'enfant plus vite que le monde n'avance.

Avez-vous pensé aux milliers d'années qu'il a fallu pour perfectionner le langage ? ou plus simplement pour découvrir le moteur à explosion — plus simplement encore pour construire une roue ? Si cela peut être plus frappant disons qu'il a fallu des siècles de siècles pour dire que dans un triangle la somme des angles est égale à deux droits !

Nous ne pouvons pas laisser à l'enfant le soin de redécouvrir toutes ces choses. Il n'aboutirait pas, même s'il était un géant égal à Pascal. Il faut non seulement le mettre sur la bonne piste, mais encore lui dire la découverte si nous ne voulons pas perdre un temps précieux, même lui en indiquer le mécanisme. Seuls, dans quelques cas privilégiés, faciles, nous pourrons lui laisser la joie de la découverte ou l'illusion (c'est ce que nous appelons les **applications**, l'enfant heureux d'avoir compris). L'âge du travail de découverte ne peut guère venir avant vingt ans — très rarement avant.

Sur ce sujet, avec toutes les nuances que l'on voudra bien y mettre **l'école ne peut être que dogmatique** au moins en ce qui regarde les rudiments, en ce sens qu'elle détourne des fausses pistes.

Nous rectifions d'ailleurs immédiatement cette affirmation par cette autre : l'enfant a le droit strict de recevoir toute la vérité qu'il est capable de porter.

L'école est au service de l'enfant dans le vrai et non pas l'enfant au service de l'école.

**

Enfin l'école doit être l'introductrice à la vie.

Cela appelle maintes réflexions. Il y a, pour tout homme vivant dans notre société un minimum vital de culture : compter, lire, rédiger. C'est celui que donne à peine l'enseignement du premier degré.

Compter, certes nos élèves le savent, mais pas assez pour s'en servir pertinemment durant leur vie ; compter ce n'est pas seulement faire correc-

tement des opérations ou résoudre des problèmes plus ou moins machiavéliques mais c'est avant tout discipliner des nombres au service de l'homme — c'est-à-dire apprendre à se servir de l'argent. — On voit qu'il y entre un problème moral. Peut-être ne s'en est-on pas assez préoccupé.

Qu'ai-je en poche ? Qu'est-ce que je veux en faire ? Telle est la question qui vient immédiatement après la technique même de l'opération. Nos élèves seront-ils maîtres de leurs nombres ou bien leurs passions, ou bien leur imprévoyance ?

Lire : si nous entendons par là que les syllabes sont connues et les mots courants compris nos élèves savent lire. Mais, comme le rappelait si judicieusement Chartagnol, cela n'est que peu. Lire veut dire prendre goût à la lecture intelligente, formatrice, difficile à entendre même — qui oserait dire que nos élèves aiment lire en ce sens ? Là encore le travail ne chôme pas. Car si l'on se contente d'une lecture technique exacte ce n'est pas huit ans qu'il y faut passer, mais deux ans. Je crains que, sur ce sujet, nous ne manquions de vue d'ensemble et que nous ayons peur des sujets formateurs.

La lecture devrait servir à l'homme d'instrument de perfectionnement en toute chose.

Rédiger : il convient de ne pas trop insister sur un sujet aussi grave, nous y reviendrons peut-être quelque jour. Mais cette œuvre est de longue haleine. Il faut savoir là plus qu'ailleurs où l'on veut en venir, quel « service dans la vie » on en attend, quelle culture il suppose.

En tous cas, c'est à ce triple devoir que nous devons nous employer, le reste vient après. Je suis persuadé autant que quiconque qu'il est absolument nécessaire que, même au premier degré, l'enfant connaisse son pays et les pays environnants, le monde, qu'il sache de l'histoire, quelques rudiments de science, mais je voudrais que cela ne vînt qu'au second plan et, faut-il le dire ? comme par surcroît. Peu m'importe que l'enfant sache imparfaitement les principaux cols des Alpes s'il ne doit jamais s'en servir.

Peu m'importe qu'il ignore les guerres de Louis XIV car, pour que l'histoire soit utile, il faut un sens historique que les enfants n'ont pas et qu'on ne leur inculquera pas.

L'histoire est une science d'homme ou de jeune homme. Elle ne prend un sens que passé quinze ans.

D'ailleurs que savent les recrues de tout cela ? est-ce que leur ignorance sur ces points les gêne tellement dans la vie ? tandis qu'être maître de sa langue, savoir choisir ses lectures et diriger sa maison cela compte autrement.

C'est bien le minimum vital intellectuel.

**

Mais le rôle de l'école est beaucoup plus vaste puisque, par ses Universités elle doit fournir les chercheurs, par ses écoles spéciales les cadres de la nation — la classe intellectuelle.

De quel esprit tout cela doit-il être ? Comment maintenir la cohésion vivante d'une nation ? comment éviter que ne se creuse les fossés que nous indiquons au début de cet article ?

Le premier effort doit consister, semble-t-il, à établir de la cohésion entre le premier et le deuxième degré, la tradition scolaire a figé deux types d'enseignement, plus que distincts, séparés et souvent divergents : la tradition scolaire, car si l'âge des élèves et les matières enseignées justifient l'usage de méthodes différentes, c'est bien la tradition scolaire qui crée deux mondes, comme s'il y avait deux races d'esprit et deux formations éternellement prévues.

Les instituteurs ne connaissent pas les professeurs ; les professeurs prétendent souvent connaître les instituteurs, parce qu'ils héritent de leurs élèves : mais que doivent penser à leur tour des professeurs du secondaire ceux du supérieur, épouvantés de l'orthographe et de la confusion d'esprit des bacheliers qui commencent leur licence ? On peut citer le mot d'un professeur de Faculté, qui parlait d'un collègue du secondaire et disait à propos de ses étudiants avec le ton qu'on devine : « M. X me les dégrossit ». En fait l'enseignement est un pays compartimenté à l'infini, et l'on ne s'étonnera jamais assez de l'esprit de contradiction qui nous fait offrir à ces gens divisés un seul syndicat.

Si l'on réussit à mettre un peu d'unité dans ce vénérable corps où se soudent mal création napoléonienne et apport de la Troisième République, ce sera beaucoup mais ce ne sera pas suffisant. Avant d'envisager le rôle que devrait jouer l'enseignement du deuxième degré par exemple, il faudra encore dissoudre un monceau de préjugés : combien de collègues latinistes qui tiennent à leur enseignement et qui s'irritent justement du sens que tant de parents lui donnent : brevet de bourgeoisie. Toutes les confusions qui traînent autour de la notion de culture, voilà bien de fausses questions à liquider pour qui veut voir clair dans la vocation propre du deuxième degré.

Et cependant l'enfant est le même — plus âgé, sans doute ; mais comme l'école primaire, c'est pour lui qu'est fait le lycée ; pas plus que l'école primaire il n'a pour mission de fabriquer le bon électeur ou de susciter par principe le non-conformisme.

Si donc c'est bien là le rôle intellectuel de l'école, il convient d'en tirer quelques conclusions : l'école est dogmatique par les vérités qu'elle enseigne, libérale par le respect qu'elle a de la vocation et l'âme des élèves.

Elle ne doit pas perdre de vue son rôle moral et le considérer à l'égard des enfants depuis 6 ans jusqu'à la fin de leurs études — et non, comme on serait porté à le croire de 6 à 11 ans et de 12 à 16 ans, etc... Il ne doit pas y avoir de scission entre premier et second degré mais unité de volonté.

Si elle ne manque pas à son devoir de loyauté, de probité on pourra dire qu'elle a servi, et non asservi, comme, hélas, nous en avons quelques exemples dans plusieurs pays voisins.

G. G. et R. D.

Ce qu'il faut savoir de la C.F.T.C.

(Suite)

Les Ecoles Normales Ouvrières

Le syndicalisme n'est pas seulement une organisation. Il doit être aussi une école de formation. On ne l'a pas oublié à la C.F.T.C., et les mêmes besoins se manifestent depuis longtemps à la C.G.T., qui a son Institut supérieur Ouvrier et ses Collèges du Travail. Il s'agit donc d'un problème de portée générale, qui s'impose nécessairement à l'attention des grandes organisations syndicales : on a dû constater que le militant, à plus forte raison le dirigeant syndical, ne s'improvise pas ; une telle action comporte des responsabilités auxquelles il faut se préparer.

Les efforts de la C.F.T.C., efforts entrepris depuis 7 ans déjà et multipliés chaque année, ont tendu à organiser des sessions d'études, des journées, des cours hebdomadaires susceptibles de répondre aux besoins les plus variés et de correspondre à divers degrés d'études. A tous les degrés restent également présentes deux préoccupations complémentaires l'une de l'autre : souci de formation (doctrine syndicale, morale sociale) et souci d'information (étude des faits économiques, dans leur développement historique et dans leur évolution actuelle, étude des mouvements sociaux, etc.). A titre d'exemple, voici quelques sujets étudiés au cours de l'année 1937 à Paris : Conflits du travail et lutte des classes ; Répercussions économiques des conventions collectives ; Histoire du syndicalisme ; Idées et doctrines sur l'avenir du monde du travail ; Les résultats de l'expérience française. Chaque journée d'études, et naturellement aussi chaque session annuelle des cours d'été, est orientée par rapport à un centre d'intérêt choisi pour grouper commodément plusieurs questions importantes.

Tout ce travail est destiné à munir les militants de connaissances précises, sans négliger leur culture générale. Dans tous les domaines de la vie sociale, nous ne pouvons faire prévaloir la justice à laquelle nous tendons que si nous avons su faire une exacte analyse de toutes les données des problèmes à résoudre. En particulier les programmes sociaux les plus courageux perdent une grande partie de leur valeur où les hommes qui les défendent se heurtent à des objections qu'une insuffisance d'information économique ne leur permet pas de discuter utilement. Bien souvent les progrès les plus nécessaires ont été entravés par cette apparence de conflit entre le « social » et l'« économique » ; il est permis de penser que ce conflit devient beaucoup moins aigu quand la conviction sociale et l'information économique se rencontrent chez les mêmes hommes. Tel est le service que peut rendre l'E. N. O.

Beaucoup de collègues se demanderont sans doute comment il leur est possible de travailler à cette œuvre de formation. Une lecture des bulletins publiés par l'E.N.O. les aidera à se renseigner. Mais elle ne suffit pas, car la matière du travail n'est que peu de chose et son inventaire ne permet

pas de deviner l'atmosphère dans laquelle le travail s'accomplit. L'assistance à quelques réunions d'études éclairera beaucoup mieux nos collègues. Dès maintenant nous pouvons leur dire que la foi en un tel travail ne sera pas déçue. Les motifs de confiance ne manquent pas.

Confiance en l'auditoire d'abord. Il ne s'agit pas d'un auditoire passif à qui du haut d'une chaire solennelle, on viendrait asséner quelques vérités magistrales. Les professeurs d'E.N.O. sont très à l'aise avec leurs auditeurs et c'est une véritable collaboration qui existe entre eux ; collaboration où chacun apporte sa part, et souvent il est difficile de dire qui a le plus gagné, des élèves ou des professeurs, aux échanges de vues qui suivent les exposés, la réflexion des uns et l'expérience des autres s'enrichissent mutuellement. Nos auditeurs sont exigeants, leurs questions sont précises et serrées et l'on reste autrement près du sujet central que dans certaines de nos discussions entre universitaires... Ceux qui collaborent aux E.N.O., en esprit de fraternelle camaraderie avec leurs auditeurs, sont stimulés par cette ardeur au travail et ce désir d'information complète qui se manifestent à chaque réunion.

La confiance en nous-mêmes est peut-être aussi nécessaire, et plus difficile à acquérir. Ce sont nos camarades ouvriers qui nous la donneront. Nous sommes (ici je parle spécialement des membres de l'enseignement secondaire) dominés et quelquefois paralysés par notre étroite formation de « spécialiste ». Qui de nous n'a entendu dans nos milieux l'éloge outrancier de cette spécialisation ? Elle fait peut-être une des qualités de notre enseignement ; il faut bien avouer qu'elle nous donne trop souvent à nos propres yeux le droit d'être universellement incomptents dès qu'on nous arrache à notre « spécialité ». Comment faire une conférence sur une question actuelle sans être au moins docteur en économie politique ? Et l'on répondra : « Je suis germaniste » ou « je suis géographe ». Ce qui ne nous empêche pas de proclamer le lendemain que l'enseignement secondaire est le refuge de la culture... Mais ceux qui ont des amis en milieu ouvrier savent que leur réaction est plus simples et leur exigence très directe. A leurs yeux, celui qui a fait des études approfondies et consacré sa vie à l'enseignement doit être capable de les éclairer, sans se réfugier derrière une cloison qui semblera vaine et artificielle. Ils n'admettront pas facilement qu'après nos longues années de formation approfondie nous n'ayons rien à leur apporter. Peut-être nous faudra-t-il, pour répondre à certains besoins, sortir parfois de notre routine quotidienne.

Mais la compétence s'acquiert, et nos diplômes ne nous ont pas fixé des bornes infranchissables, comme si nous ne devions plus de toute notre vie entreprendre aucun travail de découverte. En retour de notre effort nos camarades nous donneront leur expérience, qui n'est pas si timide que notre science et qui n'hésite pas à se communiquer en toute occasion favorable. Confiance vite donnée à qui veut l'accueillir : si nous doutons de nous, les autres nous aideront à ne pas douter.

Je ne veux pas faire l'inventaire des efforts régionaux des E.N.O., de

Lille ou de Lyon par exemple en dehors de Paris. Partout la question se pose aujourd'hui ; partout il se trouve, nous l'espérons, des collègues prêts à cette collaboration avec les élites ouvrières.

F. H.

Notes Bibliographiques

DU MASSACRE DES INNOCENTS A L'ORIENTATION PEDAGOGIQUE

par Jacques LEFRANCQ, dans la Revue "Esprit" Février 1938.

M. Jacques Lefrancq s'élève contre les collègues qui jettent le discrédit sur « le livret et la fiche d'orientation » prétendant que ce ne sont qu'un recueil de « mensuration pseudo-scientifique ».

Et de nous extraire les pages du questionnaire relatives à l'Attention et au Caractère (Esprit p. 733 et 734) tels qu'on peut les observer dans une classe.

Pourquoi, dit-il, « cet effroi d'une pédagogie qui informerait la psychologie ».

Plus loin, laissant l'Orientation Pédagogique, il dénonce les dangers d'une orientation professionnelle bornée, qui n'aurait qu'un but : dépister des agents aptes à une fonction déterminée en vue d'augmenter le rendement. A l'en croire, le patronat n'encouragerait qu'une O. P. conçue de cette manière.

Enfin, avec lui, nous considérons, comme un mal dangereux, une éducation orientée volontairement, par des parents ou des maîtres, vers la carrière et non vers la culture.

En conclusion :

« Les méthodes de l'orientation professionnelles sont utiles dans la partie déjà professionnalisée de l'enseignement : la méthodologie ; tandis qu'une orientation toute culturelle et désintéressée s'impose dans la pédagogie proprement dite. »

LE LIVRE A CHANTER POUR LA JEUNESSE

Nouvelle Edition de Jean VILLATTE, chez H. Lemoine, 17, rue Pigalle (9^e).

A ceux qui doivent assurer l'enseignement du chant dans leur classe nous signalons ce bel ouvrage. Sous son titre évocateur se cachent des « histoires en musique » plus que des exercices de solfège. Tout ce que ceux-ci avaient d'ennuyeux pour les enfants, est habilement évité par l'adaptation de paroles très simples, qui donnent à l'enfant l'impression d'apprendre une chanson. Le classement et la graduation des exercices permettent à chacun de trouver le niveau de sa classe. Bien plus qu'une méthode le « Livre à chanter » est une éducation musicale. Quel que soit le cours dont nous soyons chargés il offre une documentation suffisante pour une année scolaire.

Non seulement M. J. Villatte a recueilli de beaux airs mais il a pris soin que les paroles soient à la hauteur de la musique. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants d'avoir eu ce souci.

A signaler le choix remarquable de chants provinciaux. Les enfants peuvent les apprendre comme illustration de la leçon de géographie, tant ils sont caractéristiques, et ce sera en même temps une bonne détente. A la suite une série de chant des nations, c'est le premier essai de ce genre introduit dans un solfège scolaire. Le livre se termine par des morceaux choisis parmi les œuvres des grands musiciens.

Voilà un excellent début de culture musicale capable de donner aux enfants le goût de la belle musique.

C'est un livre excellent à garder dans sa bibliothèque scolaire personnelle. Il nous évitera beaucoup de temps perdu en recherches dispersées.

J. GIRY.

Pour les Loisirs du Samedi :
DES HISTOIRES COMME ÇA, de KIPLING (Delagrave, Edit.)

Des « histoires comme ça », traduisez des histoires toutes simples et familières, et surtout toutes vraies. L'esprit fort malin qui sommeille en chacun de nos petits ne dira pas cette fois que les tâches du léopard ne se sont pas formées « comme ça », et « comme ça » encore la longue trompe de l'éléphant. Rien n'est plus vrai ou du moins ne paraît plus vrai que l'histoire du petit poisson plein d'astuce, de la girafe qui rie très fort, du serpent-python-bicolore-de-rocher et surtout ces irrésistibles aventures de l'enfant d'éléphant au petit bout de nez gros comme une botte.

C'est le propre d'un grand poète que de ne jamais perdre contact avec le réel et de garder avec tant d'esprit — et du plus anglais — cette fraîcheur des sensations qui lui permet de recommencer la création. Car c'est bien un monde tout neuf que celui des grandes forêts Africaines « rayées, bigarrées d'ombre » peuplées de tant d'êtres d'une vitalité juvénile.

L'imagination la plus féconde et la plus virile engendre un merveilleux qui s'appuie donc sur un intense réalisme. Et à la fin de chaque histoire, vous avez pénétré un des mystères du monde. Vous savez pourquoi certaines choses sont « comme ça », vous avez assisté à la fabrication des êtres, mieux que cela à une sorte de re-création et de réforme de l'œuvre première par des créatures qui ont décidément beaucoup « d'esprit et sagacité ».

Le plus charmant des compagnons de route en cette initiation c'est l'auteur qui sans aucun lyrisme mièvre et efféminé, sans « descendre vers l'enfant » et vers vous, soulève chaque fois un des coins du voile que le bon sens et l'habitude — l'Antipoéne ont placé sur les choses. N'oubliez pas surtout de savourer les dessins et leurs inénarrables commentaires !

Les mêmes dons de conteur-poète ne se rencontrent que chez La Fontaine.
CHASTAGNOI.

LE CALCUL AU COURS MOYEN

par A. BRESTEAU (Lib. Géralge).

Il est très difficile de porter un jugement sur un livre d'arithmétique quand on ne l'a pas utilisé soi-même, chaque jour, avec ses élèves. Ce livre pourtant paraît très intéressant par la simplicité, le sens du concret qui ont présidé à sa composition.

Les leçons partent de faits concrets, souvent traduits par des gravures. Au cours même de ces leçons, les exercices d'application prennent place. Les définitions, les règles importantes sont très fortement mises en valeur par les caractères gras.

Les exercices sont nombreux, presque 2.000, ceux qui sont plus spécialement réservés à la deuxième année marqués d'un astérisque.

Enfin, la présentation est nette, engageante grâce à la typographie variée et les nombreuses gravures qui l'illustrent.

**N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION
AU CONGRES**

TOUKY CHIEN, Lecture courante, 1^{re} année

par L. VASSEUR et M^{me} M. GUETTE (Lib. Hachette).

Voici un livre dont la présentation bien moderne est tout à fait bien pour frapper les jeunes enfants à qui il s'adresse.

Le texte d'abord : il s'agit de lectures suivies : l'histoire de Touky, jeune chien, contée avec humour dans ses nombreuses pérégrinations tant à la ville qu'à la campagne, ses amitiés avec Mlle Zézette la chatte, ses batailles épiques avec la grosse oie Caroline, et tant d'autres aventures inénarrables.

Les gravures, en couleur, ont une importance égale à celle du texte : aucun détail n'a été négligé, chacun a son importance et nous pouvons faire faire à nos élèves de splendides exercices d'observation et d'élocution.

Quelques critiques pourtant : il semble d'abord que les exercices d'application soient un peu difficiles pour des jeunes enfants qui commencent à lire et à écrire : Répondre par une phrase complète et bien tournée à une question posée est peut-être bien hors de la portée d'un enfant de 7 à 8 ans.

Autre petite critique, qu'on peut d'ailleurs adresser à presque tous les livres de lecture du C. E. : ils sont tous trop courts. Nous avons besoin pour faire lire à nos élèves des textes variés, de livres abondants. Bien sûr il y a des écoles où il est facile d'avoir plusieurs livres. Mais les autres... !

Ajoutons que la Librairie Hachette fait paraître une petite brochure « Livre du Maître » où les maîtres trouveront toutes indications utiles, exercices complémentaires, modèles de dessins en rapport avec la leçon.

Il est désirable que ce petit livre trouve dans tous nos C. E. l'accueil que, malgré les quelques critiques formulées, il mérite bien. RIDARD

**Quelques Livres d'Enfants
d'après "Education"**

Nous n'avons pu, faute de temps, analyser avec assez de soin les deux derniers numéros d'« Education ». Mais rien n'est perdu.

A PARTIR DE 10 ANS.

La forêt sereine, de Léonce Bourliquet (Collection Nelson - 12 fr.).

Aventures d'autrefois, par Henri Kubnick (Editions Spès - 17 fr.).

L'étrange randonnée à travers l'Amérique, par Upton Sinclair (Editions Bourrelier - Relié mi-toile 14 fr. - Pleine toile 16 fr.).

Les chasseurs de girafes, par Mayne Reid (Bibliothèque de la Jeunesse - Hachette 5 fr.).

A PARTIR DE 12 ANS.

Ailes ouvertes (Carnet d'un aviateur) Maryse Bastié.

Sajo et ses castors, par Grey Owl (Nelson - 10 fr.).

L'âge d'or (Au royaume des Enfants), de Kenneth Grahame. Traduit de l'anglais par Léo Laack (Mercure de France - 15 fr.).

La petit princesse, par Mme F. H. Burnett. Traduit de l'anglais par Valentine Lecomte (Nelson - 10 fr.).

A PARTIR DE 14 ANS.

Trésor des héros, par José Germain (Editions Spès - 12 fr.).

La guerre et les hommes, réflexions d'après-guerre par le Général Debayeney (Plon - 20 fr.).

La foudre humaine, par Georges Le Fèvre (Plon - 15 fr.).

Domby et fils, par Charles Dickens (Desclée, de Bouver - 2 vol. 45 fr.).

L'Algérie, par Clément Alzon, 1 vol. 20 x 15 illustré de 18 photographies et de 4 hors-texte en couleurs (Nathan - relié 20 fr.).

J. B.

Au Journal Officiel

Nous publierons désormais sous cette rubrique le texte complet ou résumé des lois, décrets-lois, arrêtés, circulaires et réponses des ministres aux questions écrites de parlementaires, susceptibles d'intéresser un grand nombre de nos collègues. Nous nous tenons en outre à la disposition de nos lecteurs pour leur fournir tous autres renseignements d'ordre plus particulier qui pourraient les intéresser.

Instituteurs

Le J. O. du 10 février 1938 publie un décret, daté du 31 janvier portant « **Institution d'une classe exceptionnelle** dans le cadre des instituteurs et des institutrices des écoles primaires élémentaires publiques. »

En voici les dispositions essentielles :

Le traitement est fixé à : 22,500 francs.

« Les promotions ... de la 1^{re} classe à la classe exceptionnelle ont lieu à l'ancienneté, moitié au choix.

Puissent être promus : au choix, les instituteurs et les institutrices comptant au moins cinq années dans la 1^{re} classe ; à l'ancienneté, ceux comptant huit ans au moins d'ancienneté dans la 1^{re} classe. »

Des arrêtés sont prévus pour l'application de ces dispositions d'une part au cadre métropolitain, d'autre part à celui des départements recouvrés.

« L'effectif total... ne peut excéder 5.000 unités. »

Responsabilité des Instituteurs

De nombreuses questions ont été posées récemment au Ministre sur cette importante question.

En voici quelques-unes :

Dans le numéro du 5 décembre 1937, en réponse à une question posée par M. René Burtin, le 18 novembre, le ministre dit :

« Aux termes de l'article 9 du Règlement scolaire modèle, les enfants qui ne sont pas rendus à leurs familles dans l'intervalle des classes demeurent obligatoirement sous la surveillance de l'instituteur. S'il s'agit d'une école à classe unique, il appartiendra à l'instituteur, qui doit assurer à lui seul la garde des enfants, tout en prenant lui-même son repas, de s'organiser pour que les élèves n'échappent pas à sa surveillance. Si, pendant la durée de ce service, un enfant est victime d'un accident dans les conditions de l'article 1.384 du Code civil, la responsabilité de l'Etat sera substituée à celle de l'instituteur, en application de la loi du 5 avril 1937.

**

Dans le « Journal Officiel » du 1^{er} janvier 1938, nous trouvons la réponse suivante :

M. Michel Rumino demande... si les institutrices d'écoles maternelles sont responsables des enfants qu'on laisse après les heures de fermeture et, si oui, jusqu'à quel moment ; si elles peuvent, un quart d'heure ou une demi-heure après l'heure officielle de fermeture, conduire les enfants « oubliés » au commissariat du quartier et, dans la négative, ce qu'elles doivent en faire. (Question du 2-42-37.)

Réponse. — Les enfants laissés à l'école après l'heure de fermeture demeurent sous la surveillance des institutrices, la responsabilité de ces dernières, et par suite celle de l'Etat... peut donc se trouver engagée si un accident survient à un élève. Il convient d'ajouter que le règlement de l'école fixe généralement la

durée de l'étude ou de la garderie qui a lieu après les heures de classe. Passé ce délai, les institutrices ont l'habitude de confier les enfants... soit à la femme de service, soit à la concierge. Conformément à l'article 6 du Règlement scolaire modèle du 18 janvier 1887 (écoles maternelles), les parents qui négligent de venir chercher leurs enfants aux heures indiquées par le règlement de l'école sont avertis. En cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente, les enfants sont rendus à leur famille.

**

En réponse à une question de M. Louis Gaillemot, du 21 janvier 1938, identique dans sa première partie à celle que nous citons plus haut de M. Burtin et ajoutant :

« 2^o Si les instituteurs doivent leur surveillance aux enfants qui... reviennent en classe ou dans la cour de l'école, y passer parfois plus d'une heure ayant le début des cours » le ministre répond le 9 février 1938 :

« Ce service n'est dû par les instituteurs que si, après entente entre la municipalité et les autorités scolaires, les élèves sont autorisés à entrer dans la cour de l'école avant l'heure réglementaire d'ouverture des classes.

... la responsabilité de l'Etat se substituerait à celle des instituteurs... »

Institutrices dans les Ecoles de Garçons

Nous trouvons au « Journal Officiel » du 4 février la réponse suivante :

5341. ... M. Vincent Badie demande à **M. le Ministre de l'Education nationale** si un inspecteur d'Académie, contrairement aux dispositions contenues dans l'article 6 de la loi du 30 octobre 1886, peut nommer d'office, à titre définitif, dans une école de garçons, une institutrice qui n'a même pas été pressentie et qui proteste depuis contre cette nomination, des postes dans des écoles de filles étant alors vacants. (Question du 13 janvier 1938.)

Réponse. — L'article 6 de la loi du 30 octobre 1886 dispose : « L'enseignement est donné par des instituteurs dans les écoles de garçons, par des institutrices dans les écoles de filles. Dans les écoles de garçons, des femmes peuvent être admises à enseigner à titre d'adjointes, sous la condition d'être épouse, sœur ou parente en ligne directe du directeur d'école. Toutefois le conseil départemental peut, à titre provisoire, et par une décision toujours révocable autoriser des dérogations aux restrictions (conditions de parenté) du second paragraphe du présent article ». L'honorable parlementaire est prié de bien vouloir préciser le cas d'espèce qui fait l'objet de sa question, afin que puissent être examinées les conditions dans lesquelles ont été appliquées les dispositions relatives aux dérogations visées par la loi.

Cours Complémentaires

M. Prachay demande... 1^o Si un instituteur titulaire du B. E. peut être directeur de classes avec cours complémentaire (même s'il est déchargé de classe)... (21 janvier 1938.)

Réponse. — 1^o Négative... ne peuvent être nommés directeurs ou directrices d'une école à laquelle est annexé un cours complémentaire pourvus du brevet supérieur...

Communication du Dossier

Au « Journal Officiel » du 22 janvier 1938 nous lisons :

M. Le Coué expose... qu'un instituteur, menacé de déplacement d'office, a eu connaissance de son dossier, que dans les délais légaux il a fait parvenir à son inspecteur d'Académie sa défense, signalant entre autres choses, que ses rapports d'inspection... ne figuraient pas au dossier ; qu'il a fait aussi des obser-

vations au sujet des plaintes enregistrées par l'inspecteur primaire ; qu'il reçoit de son inspecteur d'Académie une lettre le convoquant à prendre connaissance à nouveau de son dossier, qui contient alors... des pièces requises... depuis la production de la défense ; et demande si l'instituteur intéressé est tenu de prendre connaissance de ce nouveau dossier, ou bien s'il peut se défendre en se basant sur le dossier que l'administration avait constitué au moment où elle demandait au préfet le déplacement d'office. (Question du 22-1-38.)

Réponse. — Il appartient au fonctionnaire visé d'user de la faculté qui lui est offerte... et de présenter s'il le juge utile un second mémoire en défense. Au cas où l'intéressé se refuserait à bénéficier des garanties qui lui sont accordées... la procédure ne pourrait que suivre son cours régulier.

Professeurs d'E. P. S.

Question posée le 17 novembre 1937 sur la demande de notre syndicat :

M. Reille-Soult expose à M. le Ministre des Finances qu'une retenue a été faite à tort sur le traitement des professeurs des E. P. S. de Paris, d'octobre 1933 à janvier 1934, et demande à quelle date les sommes indûment retenues seront remboursées.

Réponse. — Dès que le crédit demandé au Parlement pour cet objet aura été voté. Il ne s'agit pas d'une retenue, mais d'une insuffisance de crédit. (16-2-38.)

Loisirs dirigés

M. Pierre Vaillandet demande... 1^o Si la participation aux loisirs dirigés peut être imposée à des professeurs de l'enseignement secondaire ayant déjà leur maximum de service... (30-12-37.)

Réponse. — 1^o La participation aux loisirs dirigés garde autant que possible un caractère facultatif... (2-2-238.)

Maîtres d'Internat

M. Joseph Bastide demande... combien il y a de M. I. titulaires bacheliers sollicitant une place de répétiteur et ayant une ancienneté égale ou supérieure à six années au 1^{er} avril 1937 ; 2^o dans quelle mesure ces maîtres peuvent compter que satisfaction leur sera donnée pour la prochaine rentrée d'octobre. (1^{er} juillet 1937.)

Réponse. — Au 1^{er} avril 1937 il y avait 190 M. I. titulaires bacheliers ayant plus de six ans d'ancienneté de services qui demandaient un poste de répétiteur de collège. 126 ont pu obtenir satisfaction du 1^{er} octobre au 31 janvier 1938. (19 février 1938.)

**

M. Reille-Soult demande... si un chef d'établissement est autorisé à fragmenter à sa guise les temps libres des M. I. (8-2-38.)

Réponse. — Réponse négative, les emplois du temps étant contrôlés par les recteurs d'Académie. (23-2-38.)

**

M. Reille-Soult demande... si les M. I. placés sous le régime du décret de 1937 bénéficient des exonérations des droits universitaires consenties aux M. I. placés sous le régime de 1921. (16-11-37.)

Réponse. — M. le Ministre des Finances vient d'être consulté sur le point de savoir s'il verrait des inconvénients à étendre à cette catégorie d'étudiants les dispositions de la loi de finances qui permet aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré d'être exonéré des droits d'inscription. (9-1-38.)

M. L'Hévéder expose... a) que... « les services accomplis dans les fonctions de M. I. » étaient, pour les M. I., ancien régime « comptés pour une durée égale de service dans les fonctions de répétiteur collège. » b) dans les nouveaux statuts... ne se sont pas prononcés sur ce point et demande si... les M. I. nouveau régime continuent... à bénéficier des dispositions bienveillantes... (11-1-38.)

Réponse affirmative. (29-1-38.)

**

M. François Camel demande : 1^o (identique à question de M. Reille-Soult)... 2^o Si ces mêmes maîtres peuvent prétendre au remboursement d'une partie des frais de voyage occasionnés par l'obligation de suivre cours, conférences ou travaux pratiques à la faculté... (25-11-37.)

Réponse. — 1^o, 2^o, affirmatives.

Enseignement Secondaire

M. Larguier demande... 1^o Pendant combien d'années un fonctionnaire de l'enseignement secondaire peut obtenir des congés d'inactivité pour raison de santé, avec traitement annuel d'un franc et retenues pour pensions civiles calculées sur son dernier traitement d'activité. 2^o Si ces congés d'inactivité comprennent au même titre que les périodes d'activité effective dans le total minimum des années de services exigées pour obtenir une pension d'ancienneté, ou une retraite proportionnelle pour raison de santé. 3^o Au bout de combien d'années au minimum d'inscription dans les cadres, avec versements des retenues réglementaires... une retraite proportionnelle pour raison de santé est accordée... 4^o De quelles majorations de service bénéficient les fonctionnaires de l'enseignement secondaire qu'on exerce en Algérie et si ces majorations sont comptées dans le nombre maximum des années de service exigées pour obtenir une pension d'ancienneté ou une retraite proportionnelle pour raison de santé. 5^o Quelles sont les lois, quels sont les décrets et les arrêtés fixant actuellement les conditions d'attribution des pensions dans l'enseignement secondaire. (4 février 1938.)

Réponse. — 1^o 5 ans... 2^o Réponse affirmative... 3^o 15 ans... 4^o La majoration... est de un quart... Cette majoration n'entre pas dans le minimum de 15 années nécessaires pour obtenir une pension... 5^o La loi du 14 avril 1924 (Art. 9, 16, 20) et décret du 2 septembre 1924.

DÉCLARATION

— Il est formé entre les Personnels du **Ministère de l'Education nationale** et détachés qui adhèrent aux présents statuts un syndicat basé sur les dispositions du Livre III, Titre I du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale (1).

— Ce groupement prend le nom de **Syndicat général de l'Education nationale**.

— Le Syndicat déclare s'inspirer dans son action professionnelle :

— de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction, dans leur enseignement, de toute doctrine d'autorité et préférence de parti pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté.

— de l'attachement de ses membres à l'école publique, du sentiment de son unité de la conscience de son rôle social.

— de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des maîtres de l'adhésion à une quelconque doctrine d'état.

— de la conviction que l'Enseignement Public contribue à former de futurs

citoyens non pas en leur imposant une doctrine mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public.

— Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes.

— Le Syndicat se déclare solidaire de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

(1) Il faut entendre par là : Professeurs, Instituteurs, Répétiteurs, Maîtres-d'Internats et Membres du Personnel affectés aux divers services relevant du Ministère de l'Education Nationale.

**N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION
AU CONGRES**

BULLETIN D'ADHESION

BYRH

Je soussigne

né le

fonction

Adresse

déclare connaître et approuver les principes d'action qui animent le Syndicat général de l'Education Nationale et lui donner mon adhésion.

Date et signature :

Droit d'entrée : **5 frs.** Cotisations à verser dans le premier semestre de l'année **36 frs** par an pour les collègues dont le traitement est inférieur à **11.500 frs.**

48 frs par an pour les auxiliaires et les titulaires dont le traitement est compris entre **11.500 et 25.999 frs.**

60 frs par an pour les titulaires dont le traitement est compris entre **26.000 et 45.999 frs.**

72 frs par an pour les titulaires dont le traitement est égal ou supérieur à **46.000 frs.**

Nos collègues sont priés de joindre à leur correspondance un timbre pour la réponse.

Adresser les cotisations à **Mlle DUBOST, 66, Av. de Breteuil, PARIS, VII^e.**
C. C. Postaux Paris 286-66